COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017 **n°16**

EXTRAIT :

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P . MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y GANIVELLE,, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, JL. FERVAULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G.PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHIER.

POUVOIRS (8) :
E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY
B. SULLI mandant a pour mandataire C.PIAULET

EXCUSES (3) : M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C . PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Gartempe (SIAG)

Par délibération n°2 du 5 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de transférer au SIAG, à compter du 1er janvier 2017, la compétence relative à la gestion de la Gartempe et de ses affluents conformément à l'article 3 des statuts du syndicat mixte pour le territoire comprenant les communes de Mairé, Lésigny, Coussay-Les-Bois, Chenevelles, Leigné-les-Bois, Pleumartin, La Roche Posay, Vicq sur Gartempe et Angles sur l'Anglin.

Il appartient donc au conseil communautaire de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, "le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" à l'exception des agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres.

* * * * *

VU la délibération n°2 du 5 décembre 2016 relative au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques au SIAG,

CONSIDERANT la nécessité de désigner 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger au comité syndical du SIAG,

Acquitté en PREFECTURE le 09/02/2017

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

Titulaires	Suppléants
- Jean-Michel TARDIF (Angles-sur- l'Anglin) - René CLOCHARD (Coussay-les-bois) - Bertrant CUSSAGUET (La Roche Posay) - Alain GEORGES (Leigné-les-bois) - Daniel TREMBLAIS (Lésigny-sur-creuse) - René GRANDIN (Mairé) - Isabelle PONCHAUX (Pleumartin) - Pascal BERNARD (Vicq-sur-Gartempe)	- Adrien TRICOCHE (Angles-sur- l'Anglin) - Michel FAVREAU (Coussay-les-bois) - John BAUDOIN (La Roche Posay) - Elsy LASSALLE (Leigné-les-bois) - Patrick BEAUVAIS (Lésigny) - Thierry TRIPHOSE (Mairé) - Régis BRAJARD (Pleumartin) - Nadia BIGOT (Vicq-sur-Gartempe)

pour siéger au comité syndical du SIAG.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 09/02/2017